

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

AMENDEMENT

N ° AS10

présenté par

M. Ferrara

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.